



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 124
publié le 28 juin 2021**

Table des matières

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) - séance plénière - jeudi 3 juin 2021

- Questions d'ordre budgétaire ou financière : débat d'orientation budgétaire (point 3-2).....4
- Questions d'ordre budgétaire ou financière : tarifs différenciés pour les étudiants extracommunautaires (point 3-3).....5
- Évolution de la documentation légale relative au GIE S2A (point 4)6
- Poste(s) à pourvoir par voie de mutation : attribution d'une compétence consultative au conseil d'administration avant fixation du contingent de postes : première délibération (point 5).....7
- Poste(s) à pourvoir par voie de mutation : attribution d'une compétence consultative au conseil d'administration avant fixation du contingent de postes : seconde délibération (point 5-1).....8
- Poste(s) à pourvoir par voie de mutation : attribution d'une compétence consultative au conseil d'administration avant fixation du contingent de postes : troisième délibération (point 5-2).....9
- Conventions relevant de la direction de la recherche et hors du champ de délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'administrateur général (point 6)..... 10

Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF)

- Règlement n° 2021-19 DNF du 17 juin 2021 permettant aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin (TSM GEM) d'accéder au titre Cadre technique génie de l'environnement marin (CT GEM). Cette note s'applique aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin ayant obtenu leur diplôme après 2004..... 12
- Règlement n° 2021-20 DNF du 17 juin 2021 permettant aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique (TSM GBHA) d'accéder au titre Cadre technique production et valorisation des ressources marines (CT PVRM). Cette note s'applique aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique ayant obtenu leur diplôme après 2004 14

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) -
séance plénière - jeudi 3 juin 2021**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-2. Questions d'ordre budgétaire ou financière : débat d'orientation budgétaire.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, approuve, par 26 voix « pour » et 2 abstentions, les orientations et les axes stratégiques qui structurent le projet de budget 2022 ainsi que la procédure interne d'élaboration du budget proposés, tels qu'ils figurent dans le document relatif au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 annexé à la présente délibération.

Pour ampliation


Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 14 JUIN 2021

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-3. Questions d'ordre budgétaire ou financière : tarifs différenciés pour les étudiants extracommunautaires.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, fixe, par 26 voix « pour » et 2 abstentions, conformément à l'article R. 719-50 du Code de l'éducation ainsi qu'aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les orientations suivantes :

- au titre de la rentrée 2021-2022, il peut être appliqué des exonérations aux étudiants extracommunautaires (hors convention Cnam Inp-HB) inscrits à l'ESGT pour les diplômes d'ingénieur et de master en sciences, technologies et santé, mention géographie, aménagement, environnement et développement, spécialité identification, aménagement et gestion des territoires à hauteur de 50% du taux ministériel différencié.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 14 JUIN 2021

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Le président du conseil d'administration

Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

4. Evolution de la documentation légale relative au GIE S2A.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, approuve, par 26 voix « pour » et 2 abstentions, la proposition de modification de la documentation légale relative au GIE S2A telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour ampliation


Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 14 JUN 2021

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5. Poste(s) à pourvoir par voie de mutation : attribution d'une compétence consultative au conseil d'administration avant fixation du contingent de postes : première délibération.

Par 26 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, se détermine comme l'organe compétent pour donner un avis sur les nombres d'emplois de maître de conférences et de professeur des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, conformément aux dispositions des articles 33 et 51 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs.

Pour ampliation


Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 14 JUIN 2021

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-1. Poste(s) à pourvoir par voie de mutation : attribution d'une compétence consultative au conseil d'administration avant fixation du contingent de postes : seconde délibération.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, rend un avis favorable, par 24 voix « pour » et 4 abstentions, à la fixation des contingents de postes d'enseignants-chercheurs par l'administrateur général, dans les mesures ci-après précisées :

- poste de professeur des universités réservés à pourvoir exclusivement par voie de mutation :
1;
conformément à sa délibération préalable du même jour relative à sa compétence consultative en la matière.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 14 JUIN 2021

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

5-2. Poste(s) à pourvoir par voie de mutation : attribution d'une compétence consultative au conseil d'administration avant fixation du contingent de postes : troisième délibération.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, approuve, par 26 voix « pour » et 2 abstentions, l'ouverture exclusive à la mutation du poste suivant :

PR	Redéploiement	o6	Industrie 4.0	15	Lirsa
----	---------------	----	---------------	----	-------

Pour ampliation


Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 14 JUIN 2021

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 3 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS


...

6. Conventions relevant de la direction de la recherche et hors du champ de délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'administrateur général.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 3 juin 2021, approuve, par 27 voix « pour » et 1 abstention, les conventions ci-après référencées :

- 19-1690A_PIMM_Subvention_Bpifrance_STRETCH
- 19-1829A_PIA ORACCLE - CNAM Accord de partenariat
- 20-1947A_CEET_Subvention_TNO_GI-NI
- 20-1930A_CEDRIC_Subvention_ANR_CollabScore
- 21-2399F_LCM_Subvention_LNE/DRST_21 2 004
- 20-1902F_GBCM_Licence_Industrie Pharma_Licence du logiciel VTX
- 20-1971A_CEDRIC_Subvention_Commission européenne_AI@EDGE.

Pour ampliation


Le Directeur général des services
Didier BOUQUET

Fait à Paris, le 14 JUN 2021

Le président du conseil d'administration


Stéphane Israël

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N°2021-19/DNF

Permettant aux titulaires du titre de **Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin** (TSM GEM) d'accéder au **titre Cadre technique génie de l'environnement marin** (CT GEM). Cette note s'applique aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin ayant obtenu leur diplôme **après 2004**.

Les titulaires du titre de **Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin** acquièrent automatiquement les Unités d'Enseignement (UE) du titre de **Cadre technique génie de l'environnement marin (DIE4200A)** mentionnées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : UE acquises automatiquement

Diplôme obtenu	UE acquises automatiquement
Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin	STM001 Biochimie (5 ECTS) STM002 Biologie cellulaire (4 ECTS) STM003 Bases de chimie (3 ECTS) STM004 Chimie des solutions (6 ECTS) STM005 Mathématiques fondamentales et appliquées (6 ECTS) STM006 Physique appliquée (6 ECTS) STM007 Géologie (6 ECTS) STM008 Géologie des océans et processus chimiques (6 ECTS) STM009 Océanographie physique (7 ECTS) STM010 Océanographie biologique (6 ECTS) STM011 Communication (5 ECTS) STM013 Techniques séparatives et analyses Moléculaires (5 ECTS) STM014 Microbiologie - Biologie moléculaire (6 ECTS) STM015 Biologie végétale marine (7 ECTS) STM016 Faune marine (7 ECTS) STM017 Anatomie - Halieutique - Ethologie (7 ECTS) STM018 Géodésie - Cartographie Traitement des données (4 ECTS) STM019 Système d'information géographique (6 ECTS) STM020 Droit maritime-Communication Bureautique (5 ECTS) STM021 Recherche bibliographique (4 ECTS) UATM08 Stage technique 8 semaines (5 ECTS) GEM103 Pollution métallique et impacts (5 ECTS) GEM106 Aménagement du littoral (5 ECTS) GEM107 Sédimentologie pratique (4 ECTS) GEM108 Développement durable en environnement marin (6 ECTS) GEM109 Projet tutoré (7 ECTS) UATM0A stage de fin d'études (10 ECTS)

Pour obtenir les UE non acquises automatiquement (Tableau 2), le titulaire du titre de Technicien supérieur de la mer génie de l'environnement marin devra rédiger **un rapport d'activités** décrivant les **compétences acquises** au cours de ses **expériences professionnelles**.

Il faudra justifier d'un minimum de trois ans d'expériences professionnelles dans les domaines de la surveillance, du contrôle et de la protection de l'état écologique des écosystèmes marins pour être éligible.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, le candidat devra avoir acquis de l'expérience en :

- **Travail de terrain** (bonnes pratiques/rigueur ; prélèvements/échantillonnages ; traçabilité et conditionnement et conservation des échantillons ; mesures in situ ; étalonnage, calibration, entretien et utilisation de sondes multi-paramètres ; suivi de populations naturelles).
- **Travail de laboratoire** (bonnes pratiques et rigueur ; préparation d'échantillons en vue d'analyses ; analyses).
- **Traitement de données/cartographie.**

Ce rapport d'activité sera évalué et validé par le jury diplômant du Cadre technique génie de l'environnement marin (DIE4200A).

Tableau 2 : UE non acquises automatiquement

UE non acquises automatiquement
STM012 Mesures in situ et métrologie (4 ECTS)
GEM101 Surveillance du milieu marin (6 ECTS)
GEM102 Pollution chimique et impacts (6 ECTS)
GEM104 Outils de surveillance et analyses statistiques (6 ECTS)
GEM105 Communautés microbiennes marines et pollution bactérienne (5 ECTS)

Fait à Paris, le 17 juin 2021

Pour l'Administrateur Général
empêché, et par délégation,
La directrice nationale des
formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

NOTE DE REGLEMENT N°2021-20/DNF

Permettant aux titulaires du titre de **Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique** (TSM GBHA) d'accéder au **titre Cadre technique production et valorisation des ressources marines** (CT PVRM). Cette note s'applique aux titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique ayant obtenu leur diplôme **après 2004**.

Les titulaires du titre de Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique **acquièrent** automatiquement les Unités d'Enseignement (UE) du titre de **Cadre technique production et valorisation des ressources marines** (DIE4100A) mentionnées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : UE acquises automatiquement

Diplôme obtenu	UE acquises automatiquement
Technicien supérieur de la mer génie biologique halieutique aquaculture	STM001 Biochimie (5 ECTS)
	STM002 Biologie cellulaire (4 ECTS)
	STM003 Bases de chimie (3 ECTS)
	STM004 Chimie des solutions (6 ECTS)
	STM005 Mathématiques fondamentales et appliquées (6 ECTS)
	STM006 Physique appliquée (6 ECTS)
	PVR101 Aquaculture générale (6 ECTS)
	STM008 Géologie des océans et processus chimiques (6 ECTS)
	STM009 Océanographie physique (7 ECTS)
	STM010 Océanographie biologique (6 ECTS)
	STM011 Communication (5 ECTS)
	STM012 Mesure In Situ et Métrologie
	STM013 Techniques séparatives et analyses moléculaires (5 ECTS)
	STM014 Microbiologie - Biologie moléculaire (6 ECTS)
	STM015 Biologie végétale marine (7 ECTS)
	STM016 Faune marine (7 ECTS)
	STM017 Anatomie - Halieutique - Ethologie (7 ECTS)
	STM020 Droit maritime-Communication Bureautique (5 ECTS)
	STM021 Recherche bibliographique (4 ECTS)
	UATM08 Stage technique 8 semaines (5 ECTS)
	PVR102 Production algues et invertébrés (5 ECTS)
PVR103 Pisciculture marine (7 ECTS)	
PVR105 Aquariologie (4 ECTS)	
PVR106 Ressources halieutiques (6 ECTS)	
PVR107 Biotechnologies marines (6 ECTS)	
PVR109 Projet tutoré (6 ECTS)	

Pour obtenir les UE non acquises automatiquement (Tableau 2), le titulaire du titre Technicien supérieur de la mer génie biologique aquaculture halieutique devra rédiger un **rapport d'activités** décrivant les **compétences acquises** au cours de ses **expériences professionnelles**.

Il faudra justifier d'un minimum de trois ans d'expériences professionnelles dans les domaines de l'aquariologie, l'halieutique, l'aquaculture ou les biotechnologies marines pour être éligible.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, le candidat devra avoir acquis de l'expérience en :

- **Cultures d'algues, production de proies vivantes, production d'espèces animales marines** (nourrissage, entretien bacs ou aquariums, élevage larvaire et grossissement)
- **Prélèvement d'espèces dans le milieu naturel, échantillonnage, génie biologique/génétique/des procédés**
- **Travail de laboratoire** (bonnes pratiques et rigueur, analyses)
- **Traitement de données**

Ce rapport d'activité sera évalué et validé par le jury diplômant du Cadre technique production et valorisation des ressources marines (DIE4100A).

Tableau 2 : UE non acquises automatiquement

UE non acquises
STM018 Géodésie - Cartographie - Traitement des données (4 ECTS)
STM019 Système d'informations géographiques (6 ECTS)
PVR110 Aquaculture durable (6 ECTS)
PVR104 Hygiène et contrôle qualité en aquaculture (4 ECTS)
PVR108 Valorisation produits de la mer (4 ECTS)

Fait à Paris, le 17 juin 2021

Pour l'Administrateur Général
empêché et par délégation,
La Directrice nationale des
formations



Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03

Case courrier 4DNF01

tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29